



Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres votants : 29

Le 18 septembre 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 12 septembre 2024. Publication de la convocation le : 13 septembre 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Georges CASTEL a donné procuration à M. Eric KERDRANVAT  
M. Michel ANSQUER a donné procuration à Mme Denise TAVERNIER  
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS  
M. Jean-François MARZIN a donné procuration à M. Jean-Jacques COLIN  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2024

Date de publication : 24 SEP. 2024

**Délibération n° DE2024-094 : Lancement d'un accord-cadre à bons de commandes pour des travaux de voirie**

**Rapporteur** : M. Michel COLLOREC

M. le Maire expose à l'assemblée :

Différents travaux de voirie sont à réaliser dans les quelques années à venir. Afin d'optimiser l'exécution de ces travaux, tant sur le plan de l'organisation que sur le plan financier, il apparaît pertinent de procéder par un système d'accord cadre à bons de commandes.

**Informations générales sur l'accord-cadre à bons de commandes proposé :**

- Montant minimum : 120 000,00 € HT
- Montant maximal : 200 000,00 € HT
  
- Suivi de maîtrise d'œuvre : interne services communaux

- Accord-cadre sur la base de 215 prix unitaires détaillant les travaux suivants au sein d'un bordereau de prix :
  - TRAVAUX DE PREPARATION ET DE SIGNALISATION
  - CHAPITRE 1 : TERRASSEMENTS ET PRÉPARATIONS INITIALES
  - CHAPITRE 2 : FONDATIONS ET REVÊTEMENTS DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS
  - CHAPITRE 3 : BORDURES ET CANIVEAUX
  - CHAPITRE 4 : MACONNERIE
  - CHAPITRE 5 : OUVRAGES EAUX PLUVIALES ET RÉSEAUX DIVERS
  - CHAPITRE 6 : SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE
  - CHAPITRE 7 : PLANS DE RECOLLEMENTS ET CONTROLES.

Le premier bon de commande concernera un programme d'entretien pour la réalisation de revêtement de chaussée pour la reprise des voies par la mise en œuvre et la fourniture :

- D'emplois partiels à l'émulsion de bitume,
- D'enduit de type bicouche au bitume,
- Reprofilage en enrobés avec scarification et engravure.

La localisation prévisionnelle concerne : Rues Georges Sand, Calmette, Amiral Guépratte, Etienne d'Orves, Kersual, 19 mars 1962, Calvaire, France Libre, Route de Kervéoc.  
Différentes interventions liées aux dégradations hivernales seront également réalisées.

L'estimation de la maîtrise d'ouvrage pour ce premier bon de commande **est de 140 000 euros HT.**

Vu l'avis favorable unanime de la commission travaux du lundi 9 septembre 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le lancement d'un accord-cadre à bons de commandes pour différents travaux de voirie, pour un montant maximum de 200 000 € HT ;
  - Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

